

sieur Pierre-Léopold Vandenberghe, domicilié en dernier lieu à Adinkerke et incorporé en 1812 dans l'armée française. (Bull. offic., n. XXVI.)

(Jean-Baptiste), sous-lieutenant au 14^e régiment de réserve, né à Grootzundert (Brabant septentrional), le 15 août 1808; ledit acte a été accepté le 4 avril 1842. (Bull. offic., n. XXVII.)

209. — 19 FÉVRIER 1842. — Par jugement de ce jour, le tribunal de première instance séant à Mons a ordonné une enquête pour constater l'absence du nommé Paul-Henri Auquier, domicilié en dernier lieu en cette ville et incorporé en 1805 dans l'armée française. (Bull. offic., n. XXVI.)

213. — 4 MARS 1842. — Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Raczyński (Léopold), sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval, né à Kaminiés (Pologne), le 15 novembre 1806; ledit acte a été accepté le 11 avril 1842. (Bull. offic., n. XXVII.)

210. — 28 FÉVRIER 1842. — Par jugement de ce jour, le tribunal de première instance de Gand a ordonné une enquête pour constater l'absence du sieur Jean-François Spaliers, ayant demeuré en dernier lieu à Gand et parti en 1811 pour les armées françaises comme remplaçant. (Bull. offic., n. XXVI.)

214. — 28 MARS 1842. — Arrêté royal qui accorde une pension au capitaine Ledrou. (Bull. offic., n. XXVII.)

Léopold, etc. Vu la loi du 27 mai 1840 sur les pensions de réforme;

Attendu que les pièces produites constatent que le capitaine Charles-Hyacinthe Ledrou, du 9^e de ligne, âgé de 45 ans, est atteint d'une infirmité dont les causes sont indépendantes de sa volonté, qui le met hors d'état de continuer à servir activement et lui ôte la possibilité de rentrer ultérieurement au service; qu'il compte treize ans quatre mois et vingt-trois jours de service militaire dans les grades de lieutenant et de capitaine, savoir :

Du 21 novembre 1830 au 25 décembre 1834; du 28 novembre 1838 au 31 mars 1842; en non-activité : du 24 décembre 1834 au 27 novembre 1838, et 4 campagnes;

Sur la proposition de notre ministre de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est accordé au capitaine Charles-Hyacinthe Ledrou, du 9^e de ligne, une pension annuelle et viagère de six cent quatre-vingts francs.

Cette pension prendra cours à partir du 1^{er} avril 1842.

Art. 2. Notre ministre de la guerre (M. de Liem) et notre ministre des finances (M. Smits) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

211. — 15 AVRIL 1842. — Loi relative à la construction d'un bateau à vapeur pour le service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre. (Bull. offic., n. XXVII.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Le ministre des affaires étrangères est autorisé à prélever sur les allocations des différents chapitres du budget de la marine, pour l'exercice 1842, la somme nécessaire à la construction en Belgique d'un bateau à vapeur à basse pression, destiné principalement à compléter le service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.

En aucun cas, la somme à prélever sur ces différentes allocations ne pourra dépasser cent trente mille francs (150,000 fr.).

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. le comte de Briey).

212. — 4 MARS 1842. — Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Kuyt

(1) Présentation à la chambre des représentants le 15 février 1842. — *Monit.* du 16. — Rapport par M. Vilain XIII le 5 mars. — *Monit.* du 6. — Discussion et adoption le 18 mars par 70 voix. — *Monit.* du 19.

Rapport au sénat par M. le baron DeJaffailo le 7 avril. — *Monit.* du 8. — Adoption le même jour à l'unanimité des 31 membres présents.